

Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité Fraternité

Service Aménagement Instruction et contrôle des projets, police Affaire suivie par : Philippe Poiret

tél: 05 16 49 60 86

philippe poiret@charente-maritime.gouv.fr

Le préfet

à

Liste des destinataires en annexe

La Rochelle, le 12-12- 7023

Objet : Consultation sur le projet de révision du Règlement Particulier de Police de la navigation intérieure sur le bassin de la Sèvre Niortaise et ses affluents dans les départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime

PJ: Projet de révision du règlement

Le règlement particulier de police (RPP) de la navigation sur le bassin de la Sèvre Niortaise et ses affluents, en vigueur depuis le 3 mars 2015, fait l'objet d'une révision afin de l'adapter à la réalité des usages et à leurs évolutions.

L'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et les services de l'État en charge de la police de la navigation sur les trois départements concernés ont élaboré le projet de révision du RPP joint au présent courrier.

Les objectifs de la révision sont :

- de concilier l'ensemble des usages en considérant le développement du tourisme fluvial et des sports de nature (la révision s'appuie sur les avis formulés dans le cadre de la pré-consultation ayant eu lieu du 2 février au 3 avril dernier);
- d'intégrer de nouvelles voies d'eau pour la sécurité de la navigation et en vue du classement en réserve naturelle régionale d'une partie du bassin ;
- d'adapter la gestion des ouvrages associés.

Vous voudrez bien me faire connaître votre avis sur le projet de révision dans un délai de deux mois après réception de ce courrier, en adressant vos retours à :

Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service aménagement - 14 bis rue Saint Pallais, CS 70009, 17108 Saintes cedex

ou à l'adresse mail suivante : philippe poiret@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet coordonnateur,

36,riic -él -05 46,27 www...narente partii 0171

c dex [1

1/1

Brice BLONDEL